



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé
instituée au siège de l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-11, R 442-63 à R 442-73 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 portant répartition des sièges de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille modifié par arrêté du 11 juillet 2023 ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur proposition de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

(...)

III. Au titre des représentants des établissements d'enseignement privé

a) trois chefs d'établissement privé parmi lesquels au moins un chef d'établissement secondaire ou technique privé

Second degré

Titulaires

Suppléants

Monsieur José EVRARD
SNCEEL
directeur du collège Saint Joseph
de Gravelines (59)

monsieur Jérôme BLOKKEEL
SYNADIC
directeur des collèges et
lycée Saint-Jude d'Armentières (59)

monsieur Christopher BEHARELLE
UNETP
directeur du lycée professionnel Sainte-Marie
et du collège Saint-Bertulphe de Fruges (62)

monsieur Michaël GILLIOCQ
SNCEEL
directeur du collège Sacré Coeur de Frévent (62)

Premier degré

Titulaire

Suppléant

monsieur François BOEKTAELS
SYNADEC
directeur de l'école Saint-Adrien La Salle de
Villeneuve d'Ascq (59)

monsieur Samuel LEROY-BONTE
SNCEEL 1^{er} degré
directeur de l'école Saint-Raphaël de Tourcoing (59)

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé restent inchangées.

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **22 SEP. 2023**



Georges-François LECLERC